



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

**1151 - Compétence départementale directe
d'organisation du transport scolaire**

**Conventions de partenariat entre le Département
du Bas-Rhin, la Fédération nationale des
transporteurs de voyageurs (FNTV) et
l'Association départementale pour les
transports éducatifs de l'enseignement public
(ADATEEP) portant sur les opérations de
prévention dans les établissements scolaires.**

Rapport n° CP/2014/171

Service gestionnaire :

Direction de la mobilité

Résumé :

Le présent rapport porte sur la conclusion de deux conventions entre le Département du Bas-Rhin et la Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs d'une part, le Département du Bas-Rhin et l'Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP) d'autre part.

Ces conventions ont pour objet de définir les missions et engagements de chaque partie en ce qui concerne la mise en œuvre d'actions de prévention dans les transports à destination des établissements scolaires du Bas-Rhin.

Plus de 40 000 élèves sont transportés chaque jour sur le territoire bas-rhinois pour se rendre dans leurs établissements scolaires. Ce transport organisé, pris en charge et sous responsabilité du Conseil Général du Bas-Rhin nécessite une attention particulière de la part de l'ensemble des acteurs pour que ces élèves soient acheminées dans des conditions de confort et surtout de sécurité optimales.

A cet effet, les différents partenaires mettent en place depuis plusieurs années des exercices de prévention auprès des élèves afin de les sensibiliser aux risques inhérents aux transports scolaires et plus globalement aux transports de voyageurs.

Ainsi, l'Association Départementale A.D.A.T.E.E.P. organise des exercices de prévention sur la base de supports élaborés au niveau national. Des exercices sont également réalisés à bord des cars mis à disposition par les entreprises de transport.

De son côté, la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs organise le mois de la sécurité routière et intervient dans les établissements scolaires pour des exercices de sensibilisation.

Enfin, le Conseil Général du Bas-Rhin, via les assistants transports répartis dans les Unités Territoriales d'Aménagement du Territoire, effectue également des exercices de prévention et de contrôle à bord des cars et dans les établissements scolaires.

Ces organisations nécessitent qu'une collaboration soit mise en œuvre pour permettre une plus grande efficacité du dispositif et un partage des outils de communication.

Les conventions faisant l'objet du présent rapport ont pour objectif d'en définir les contours.

Les différents partenariats envisagés reposent sur une meilleure coordination et une mise à disposition des supports de communication réalisés. Ainsi, la FNTV met gracieusement à disposition les documents qu'elle a réalisés. Et l'ADATEEP, via ses bénévoles locaux, assure gracieusement les opérations de prévention dans les établissements, le Département prenant en charge le remboursement des frais de déplacement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant sur délégation et sur proposition de son président :

- décide de poursuivre le partenariat du Conseil Général avec l'ADATEEP et la FNTV en matière de prévention dans les établissements scolaires à propos des transports

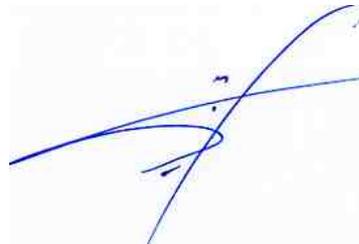
- approuve les conventions à conclure avec ces deux organismes (jointes en annexe de la délibération) qui définissent les missions et engagements selon les principes suivants :

- pour la FNTV, mettre à disposition gracieusement les supports pédagogiques d'information ;*
- pour l'ADATEEP, réaliser des exercices de prévention sur le territoire départemental moyennant indemnisation des frais de déplacement ;*
- pour le Département, organiser la coordination et la complémentarité des différents dispositifs et assurer également des exercices de prévention via les assistants transports répartis dans les unités territoriales.*

- autorise le Président du Conseil Général à signer lesdites conventions.

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL